

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_1_2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 40

Votants : 41

**Objet : Finances - Débat
d'orientation budgétaire
et Rapport égalité
professionnelle**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Maison des associations à La Chapelle-Bâton, 2 route des Barrières à LA CHAPELLE-BATON, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

M. le Président précise selon l'article L 5211-36 du CGCT que le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que pour les EPCI dont une commune membre au moins compte plus de 3.500 habitants.

Bien que la Communauté de communes Val de Gâtine n'ait pas de commune de +3500 habitants, un **rapport d'orientation budgétaire** est présenté à l'assemblée ainsi qu'une synthèse du **rapport égalité professionnelle 2021**.

Monsieur le Président présente le **rapport d'orientation budgétaire** à l'assemblée comprenant :

- Le contexte national et les points essentiels de la loi de finances 2023
- L'évolution depuis le début du mandat
- Les orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement
- La dette -son évolution et les ratios
- Les ressources humaines et la synthèse du rapport égalité professionnelle 2021
- Les engagements pluriannuels AP/CP
- Les orientations d'équipements en dépenses
- Les évolutions de la capacité d'autofinancement

Rapport relatif à l'égalité professionnelle 2021 entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Une synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle 2021 est présentée.

Il est ensuite rappelé le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle 2022-2024 déclinées dans les 5 axes

suivants :

- L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération
- La garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois,
- L'articulation entre vie personnelle et professionnelle
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations
- La gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.

Les réalisations 2022 ont portées essentiellement sur :

- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'égalité et du plan d'actions
- Favoriser une politique de mobilité
- Organiser le travail à distance
- Assurer l'égal accès à la formation
- Favoriser la flexibilité et les horaires de travail

Les objectifs 2023 :

- Identifier les écarts de rémunération pour une même fonction
- Sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes de genre
- Favoriser les modes de garde avec l'organisation personnelle

Le Conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/01/2023
Publié le 27/01/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

